

*Questions orales*

Pour en revenir à la question de l'accord, quelqu'un ne dit pas la vérité. Le gouvernement de la Saskatchewan et ses fonctionnaires prétendent qu'il n'y a pas eu d'accord. Le gouvernement du Canada, par la bouche du ministre, dit qu'il y en a eu un.

Comme les Canadiens doivent connaître la vérité à propos de cette question essentielle, le ministre va-t-il déposer l'ensemble des notes, procès-verbaux, documents et correspondance relatifs à ses rencontres avec le premier ministre Devine et le gouvernement de la Saskatchewan?

Plus important, va-t-il demander au Comité de l'environnement d'inviter le premier ministre Devine à comparaître devant lui pour que nous puissions entendre ses allégations contre le gouvernement et découvrir le fin fond de cette histoire.

**L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, un accord a été conclu le 26 janvier 1990. C'est un accord officiel, signé par la Saskatchewan Water Corporation et par le ministre de l'Environnement d'alors. C'est un accord. Je déposerai cet accord. C'est un document public et c'est cet accord que nous respectons.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier soir, sur les ondes d'un réseau national de télévision, la ministre n'a fait preuve d'aucune compassion envers les réfugiés qui font partie de l'arriéré et qui sont séparés de leurs enfants et de leur conjoint depuis trois ou quatre ans. La ministre prétend toujours que son exécration système de traitement de l'arriéré des demandes de réfugiés fonctionne bien.

Acceptera-t-elle de réviser sa position et d'approuver rapidement les demandes de ces réfugiés qui sont séparés de leurs enfants et de leur conjoint?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'aimerais fournir quelques précisions au député.

Premièrement, il laisse entendre qu'un autre système de traitement pourrait être plus rapide. Je lui ferai remarquer que, la dernière fois que nous avons procédé à un examen administratif, il nous a fallu deux ans pour

traiter 26 000 dossiers. Ce système n'était pas plus rapide que celui que nous utilisons à l'heure actuelle.

Le système que j'ai mis en place fonctionne bien. Les demandes seront traitées dans un délai raisonnable et il est très important d'appliquer les mêmes règles à tous les immigrants arrivant au pays.

**Une voix:** C'est vrai.

**Mme McDougall:** C'est le système que nous avons mis sur pied et que nous continuerons à appliquer.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, il y a environ deux ans, la ministre annonçait ces programmes qui devaient durer, justement, seulement deux ans et régler les 85 000 dossiers de réfugiés. Il y en a eu environ 20 000 de réglés, et de ces 20 000 608 seulement ont été rejetés. De quoi la ministre a-t-elle peur? Pourquoi n'admet-elle pas que ses politiques sont injustes et inhumaines et empêchent de réunifier les familles de réfugiés qui attendent depuis quatre ou cinq ans?

[Traduction]

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je rejette catégoriquement les hypothèses du député. Premièrement, les gens viennent au Canada parce qu'il fait bon vivre chez nous. D'après ce que je vois, cette terrible crise des droits de la personne à laquelle le député fait allusion n'empêche pas les immigrants de frapper à notre porte.

Deuxièmement, on pourrait accélérer considérablement le processus si les avocats ne reportaient pas jusqu'à 17 fois les audiences pour une seule cause.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse.

Dans leur rapport aux Nations Unies, la ministre le sait, les Églises accusent le Canada de soumettre à la torture les demandeurs de statut de réfugié qui font partie de l'arriéré, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés au Canada avant 1989. Dans leur rapport, les Églises révèlent que la santé mentale de 58 p. 100 d'entre eux est compromise à cause des années de retard que le gouvernement actuel met à examiner leur demande. Après avoir souffert dans le pays qu'ils ont dû fuir, ces gens-là continuent de souffrir aux mains du gouvernement actuel qui les empêche de trouver un emploi, qui suscite chez eux